

député de Western Arctic (M. Nickerson) qui a parlé avec éloquence du fait que les autochtones ne sont pas traités comme des citoyens à part entière, ou peu s'en faut. Je n'arrive pas à comprendre comment le député de Winnipeg-St. James a pu déclarer que cet argument était fallacieux, surtout lui qui est bien placé sur le plan racial pour savoir de quoi il parle. Le député de Western Arctic a parlé avec éloquence au nom des autochtones qu'il représente, véritables Canadiens, et pourtant le député de Winnipeg-St. James soutient que l'argument que nous employons pour rejeter le projet constitutionnel est fallacieux. Les préoccupations exprimées par le député de Western Arctic au nom de ses commettants n'en demeurent pas moins sincères. Le député de Winnipeg-St. James ne devrait pas l'oublier lorsqu'il parle d'arguments-bidons et il devrait se rendre compte de ce qu'il dit lorsqu'il énonce des jugements pareils.

Je viens d'une région d'où sont issus deux premiers ministres fédéraux qui provenaient respectivement de Portage et de Marquette. Le premier à occuper ce poste au Canada, sir John A. Macdonald, a été pendant peu de temps le député de Marquette à la Chambre. Le distingué premier ministre sir Arthur Meighen, dont le portrait est suspendu dans le vestibule, représentait la circonscription de Portage à la Chambre. Je rappellerai ce que ces deux éminents personnages ont dit au cours des débats constitutionnels et je signalerai l'actualité de leurs observations. Incidemment, les débats se sont tenus en 1865, avant la confédération, et on les appelle communément les débats constitutionnels. Voici ce que disait le premier de nos premiers ministres, sir John A. Macdonald:

Néanmoins, compte tenu du sujet de la conférence et de la façon dont nous l'avons traité, c'est-à-dire sans réserve et avec le désir d'en arriver à une conclusion satisfaisante, nous nous sommes aperçus qu'un tel système était impraticable.

Le système auquel il faisait allusion était celui d'un État unitaire. On a beaucoup parlé de Macdonald et du fait qu'il aurait préféré un système unitaire de gouvernement. Je crois que c'est à cela que la résolution constitutionnelle mènera notre pays, mais notre premier premier ministre s'était rendu compte qu'un système unitaire ne pouvait pas marcher. C'est de cela qu'il parle dans la déclaration que je viens de citer. Il poursuit:

• (1750)

D'abord, il n'aurait pas la faveur des habitants du Bas-Canada car, leur situation étant spéciale—une minorité de langue, de nationalité et de religion différentes de celles de la majorité—ils craindraient qu'une union avec les autres provinces ne menace leurs institutions et leurs lois et ne compromettent les associations ancestrales dont ils sont fiers; il a été prouvé que toute proposition visant l'absorption de l'identité du Bas-Canada—si je puis m'exprimer ainsi—n'aurait pas la faveur des habitants.

Ce raisonnement est encore plus valable à l'heure actuelle. Il s'agit non seulement ici des régions qui étaient à l'origine de la confédération mais aussi de toutes les régions qui sont venues s'y greffer par la suite, et notamment d'une des régions les plus importantes et les plus viables du Canada, l'Ouest. S'il est vrai que la perspective de l'institution d'un régime unitaire suscitait de vives inquiétudes en 1865, année du débat constitutionnel, c'est encore plus vrai à l'heure actuelle, car une autre région très importante voire vitale, une région en pleine expansion, veut avoir l'impression de faire réellement partie de la Confédération. Cela vaut la peine d'y réfléchir.

La constitution

Je tiens à citer certains propos de sir Arthur Meighen sur le Canada. Le discours dont est tiré cet extrait a été prononcé à l'occasion d'une fête qui avait été organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de D'Arcy McGee. Faisant allusion à certains problèmes qui s'étaient posés au Canada avant cette époque, voici ce qu'il a dit dans ce discours qu'il a prononcé à Ottawa le 13 avril 1925:

Les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin étaient plus grands que prévus, mais ce n'était rien en comparaison des obstacles et des dangers que nous avons surmontés et des dangers que nous avons circonscrits grâce à notre union.

C'est la vérité. La grande diversité géographique du Canada est et a toujours été la source de bien des problèmes. Ce que le premier ministre Meighen voulait dire à ce moment-là, c'est que si nous n'avions pas surmonté et résolu ces problèmes nous aurions couru un bien plus grand danger. Voici la suite:

... revenons deux générations en arrière et songeons un peu aux capitaines hardis et courageux qu'il y avait à cette époque; tirons-en une leçon de patience, de bravoure et de ténacité sans bornes et attachons-nous à faire fructifier le noble héritage qu'ils nous ont laissé.

Je me demande si dans une cinquantaine d'années, ceux qui étudieront ce débat constitutionnel pourront faire des observations analogues à celles que sir Arthur Meighen a faites à l'occasion du centenaire de la naissance de D'Arcy McGee. On est certainement en droit d'en douter.

Je vois que le ministre de la Justice (M. Chrétien) est à la Chambre. Je conteste certains des propos qu'il a tenus dans son discours pour inaugurer le débat sur cette importante question. Il a parlé en termes très éloquents et avec conviction. Nous savons tous que c'est un homme sérieux. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le harsard à la page 7374:

Pendant le débat, nous entendrons beaucoup parler du processus employé, et j'en parlerai moi-même plus tard, mais je veux d'abord me pencher sur le fond du projet constitutionnel. En effet, longtemps après que le débat sur le processus de réforme aura été oublié, les Canadiens continueront à être fiers des résultats de notre travail.

C'est dommage, parce que le processus est très important dans la démarche du gouvernement. Si les gens n'ont aucune confiance dans le processus, les résultats définitifs seront bien piètres. Nous aurons à en souffrir très longtemps parce que, espérons-le, nous garderons notre constitution pour des années à venir.

Les temps que nous vivons devraient être très passionnants pour les Canadiens. Nous devrions faire des projets et envisager l'avenir. Nous avons tous l'occasion de faire des projets: nous projetons de faire un voyage, de suivre des cours pour nous améliorer, de construire une maison ou d'acheter une voiture. Les agriculteurs projettent leurs récoltes au début de l'année. C'est enivrant, car lorsque nous faisons des projets nous attendons l'avenir avec impatience.

La plupart des Canadiens voudraient que ce soient des temps heureux pour le pays, car il s'agit des projets les plus importants que nous puissions caresser. Nous sommes en train de couler la base sur laquelle reposeront notre gouvernement et les principes qui le guideront pendant longtemps.

C'est pourquoi il est dommage que le ministre de la Justice fasse si peu de cas du processus. Au terme de ce processus de planification ou de cette étape du renouvellement constitutionnel, les fruits que nous récolterons de cette résolution seront gâtés, à moins que nous ne tenions compte de ce que les